



Communiqué de presse

Mission Soriano : MLP est ouverte à une coopération positive mais réaffirme son indépendance et son attachement à une concurrence assainie.

Paris, le 10 avril 2024

MLP prend acte et se félicite de la publication du rapport de la mission interministérielle confiée à l'IGF et à l'IGAC, daté du 13 novembre 2023. Cette transparence est à saluer, elle rompt avec la volonté d'opacité qui a prévalu lors de la mission Rameix en 2018 dont le rapport n'a jamais été publié.

Bien que la méthode ait changé, le sujet est identique, il s'agit de sauver la distribution des quotidiens et de la messagerie qui en a le monopole.

Nonobstant il faut saluer la qualité de ce rapport qui expose, sans tabous et sans préjugés, la situation de la distribution de la presse écrite, en particulier quotidienne, dont l'importance sociétale et démocratique n'est pas contestable.

Ce rapport souligne que **« l'essentiel de la valeur produite dans le secteur de la distribution de la presse nationale est désormais le fait des publications magazine »** distribuées à 85% par MLP. Pour autant, **« L'attention des pouvoirs publics reste centrée sur la PQN et le système d'aide et de régulation cherche d'abord à favoriser la distribution de leurs produits »**.

MLP regrette que tout au long de ce rapport, de 48 pages, la notion IPG ne soit associée qu'à la presse quotidienne et omette la presse magazine IPG qui est représentée par 90 titres dont 76% sont distribués par MLP. Les aides à la distribution, dont il apparaît clairement que leur suppression n'est pas envisagée à court terme, seraient à 100% concentrées sur la presse quotidienne **créant ainsi une distorsion de concurrence entre ces deux segments de presse IPG**. Ce n'est pourtant pas l'avis du Conseil d'État (sur le projet de loi de modernisation de la distribution de la presse) qui estime que la protection de la presse IPG peut être étendue par la loi à l'ensemble des journaux et publications d'information politique et générale dont le rythme n'est pas nécessairement quotidien. Le Conseil d'État considère que **« cette extension renforce la protection et la liberté éditoriale des entreprises de presse dans une période où évoluent les formats des contenus et la périodicité des parutions pour répondre aux nouveaux usages des lecteurs »**. Ce traitement équitable est d'ailleurs appliqué par l'État pour les aides au portage et postage.

Le rapport confirme que la subvention de 9 M€, perçue par France Messagerie, a une incidence directe sur la concurrence sur le segment des magazines entre les deux SADP : « l'impact de ce retrait (subvention de 9 M€), même progressif de l'aide à France Messagerie n'est pas sans difficulté ... une hausse des barèmes pratiqués par France Messagerie ... pourrait se traduire par une fuite plus rapide des éditeurs vers le concurrent ».

Cela conforte l'analyse de MLP, confirmée par un rapport d'experts transmis aux EGI.

Au-delà de ces constats, la mission propose des schémas alternatifs ambitieux nécessitant l'accord des acteurs. MLP, fidèle à ses principes et à son histoire, est ouverte à toute coopération ayant pour objectif de pérenniser la distribution de la presse imprimée, la défense du pluralisme, de la diversité et de l'environnement. Pour que cette concertation soit constructive, **il importe, au préalable, que les règles d'une concurrence loyale soient rétablies.**

Dans un esprit coopératif, MLP participera à la mission confiée à M. Sébastien Soriano en veillant au respect de son indépendance dans un cadre concurrentiel assaini.

**Pour MLP
José Ferreira**